

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

### EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 159/2025/105238/D01:2

RÉF. 159/2025/105238/D01:3

DATE DU CONTRÔLE 03/06/2025 (08:00 - 08:50)  
 ADRESSE DU CONTRÔLE Rue des Deux Eglises 212 - 6717 Attert

AGENT VISITEUR Stéphane Hanchir  
 TYPE DE CONTRÔLE Contrôle de conformité avant la mise en usage – modification/extension importante (6.4.)



### > DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation	Rue des Deux Eglises 212 - 6717 Attert
Type de locaux	Unité d'habitation (maison)
Propriétaire	[REDACTED]
Responsable des travaux	non communiqué
Dérogations applicables/appliquées	Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.)
Revisite Certinergie	Revisite Certinergie
Références du PV précédent	159/2024/94214/01

### > DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	ORES ASSETS
Code EAN	non communiqué
Numéro du compteur	1SAG31055256838
Index jour/nuit	005165,950/009404,406
Type de coupure générale	Teco
Câble compteur - tableau	VFVB 4 x 16 mm <sup>2</sup>
Tension nominale de service	3x230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement	25A

### > CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	OK	Nombre de tableaux	2	Nombre de circuits	1 + 23
Les fondations datent	D'avant le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type A - test OK		
Type d'électrode de terre	Piquets	Dispositif différentiel supplémentaire	ID - 25A - 30mA - type A - test OK		
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	24,6	Dispositif différentiel supplémentaire	ID - 25A - 30mA - type A - test OK		
Conformité des liaisons équipotentielle et des PE	OK	Fixation/Etat/Détérioration matériel	OK		
Test de continuité	Concluant	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	OK		
Contrôle boucle de défaut	Concluant	Protection contre les contacts directs	OK		
Protection contre les contacts indirects	OK	Résistance générale d'isolement (MΩ)	1,55		
		Adéquation DPCDR – prise de terre	OK		
		Adéquation protections surintensités – sections	OK		

### CONCLUSION : CONFORME

A la date du 03/06/2025 , l'installation électrique de Rue des Deux Eglises 212 - 6717 Attert est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le 03/06/2050.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation « étaient (ou) ont été » scellées.

Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation sont (ou) ont été datés et signés.

Signature de l'agent



## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

**EXEMPLAIRE ORIGINAL**

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 159/2025/105238/D01:2

**RÉF. 159/2025/105238/D01:3**

### Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :  
a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;  
b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observées ;  
c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;  
d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;  
e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;  
f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;  
g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.  
h) si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Une copie du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés sont conservés par l'organisme agréé précité pendant une période de cinq ans comme mentionné dans la sous-section 6.4.6.1. Durant la période précitée, le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique peut s'adresser à l'organisme agréé concerné pour obtenir un duplicita du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés. La délivrance d'une copie du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par l'organisme agréé.

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

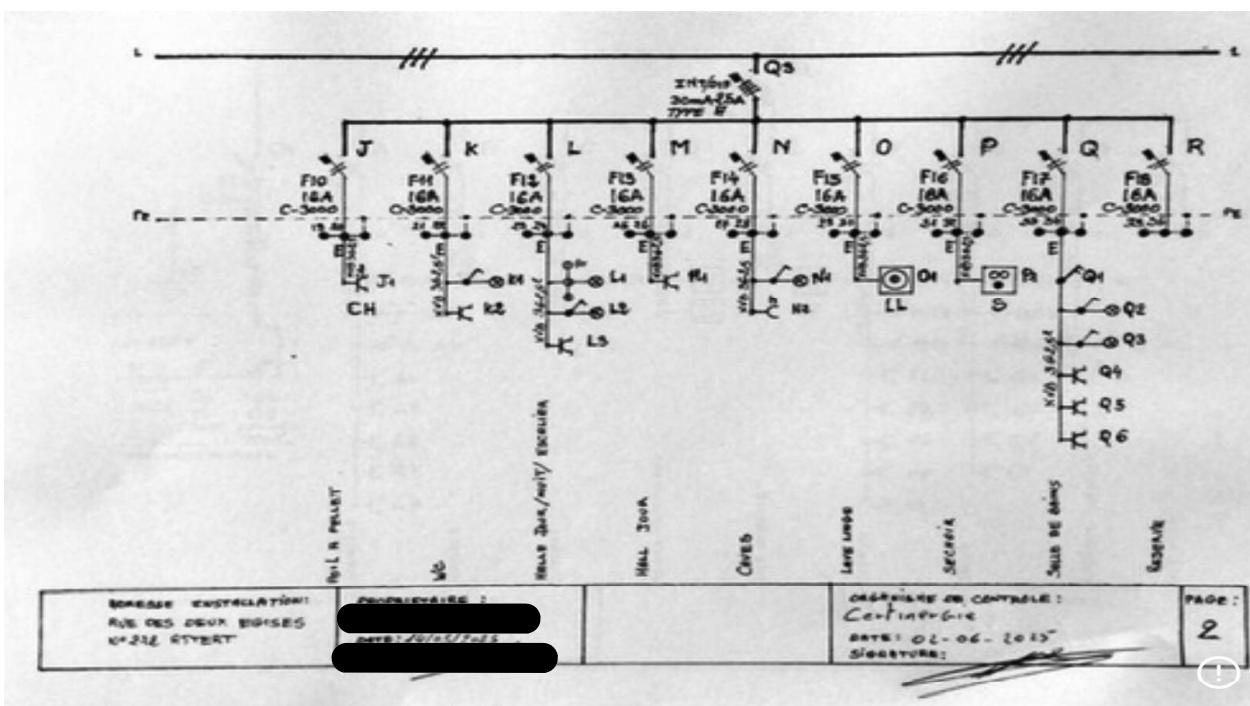
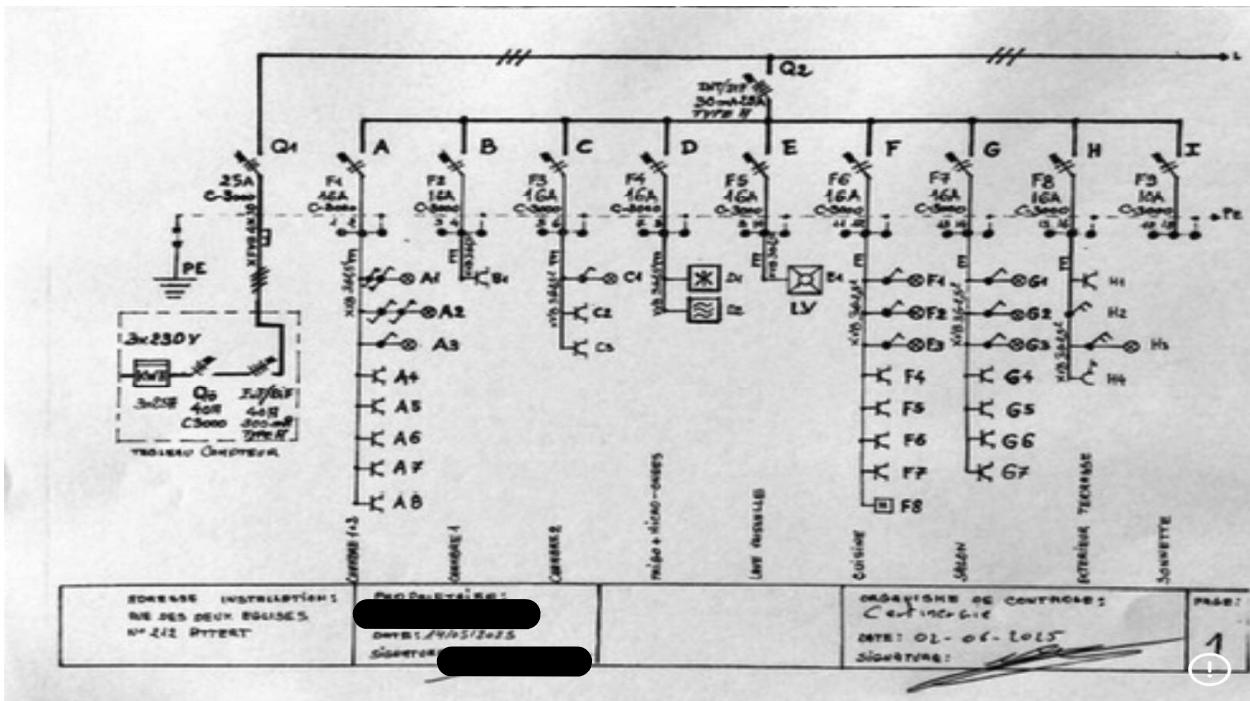
EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 159/2025/105238/D01:2

RÉF. 159/2025/105238/D01:3

### > ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

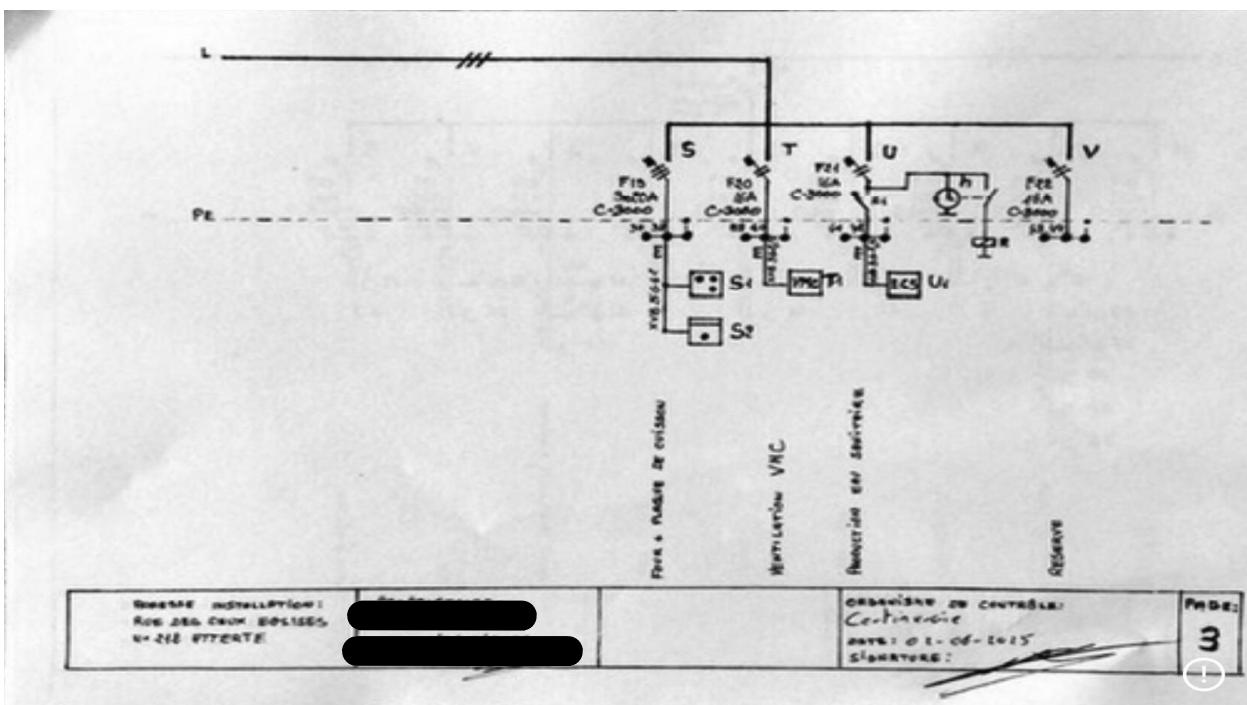
EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 159/2025/105238/D01:2

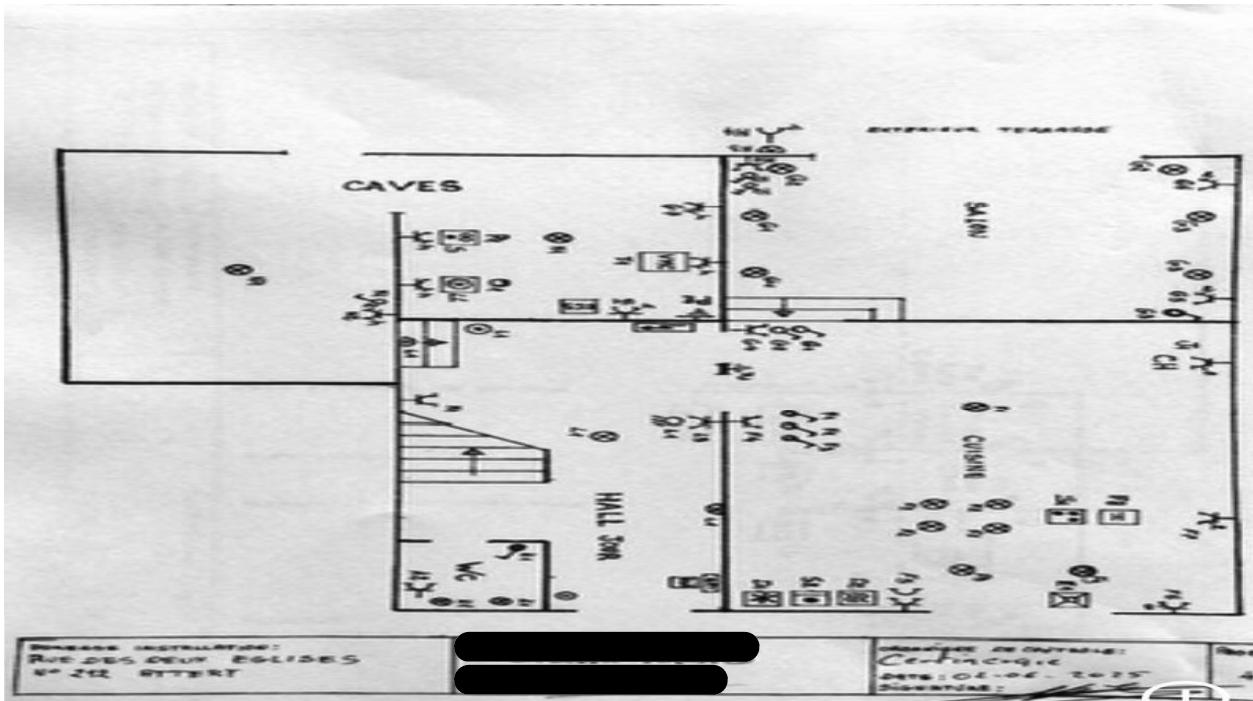
RÉF. 159/2025/105238/D01:3

## > ANNEXES

#### Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



### **Plan(s) de position de l'installation**



## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

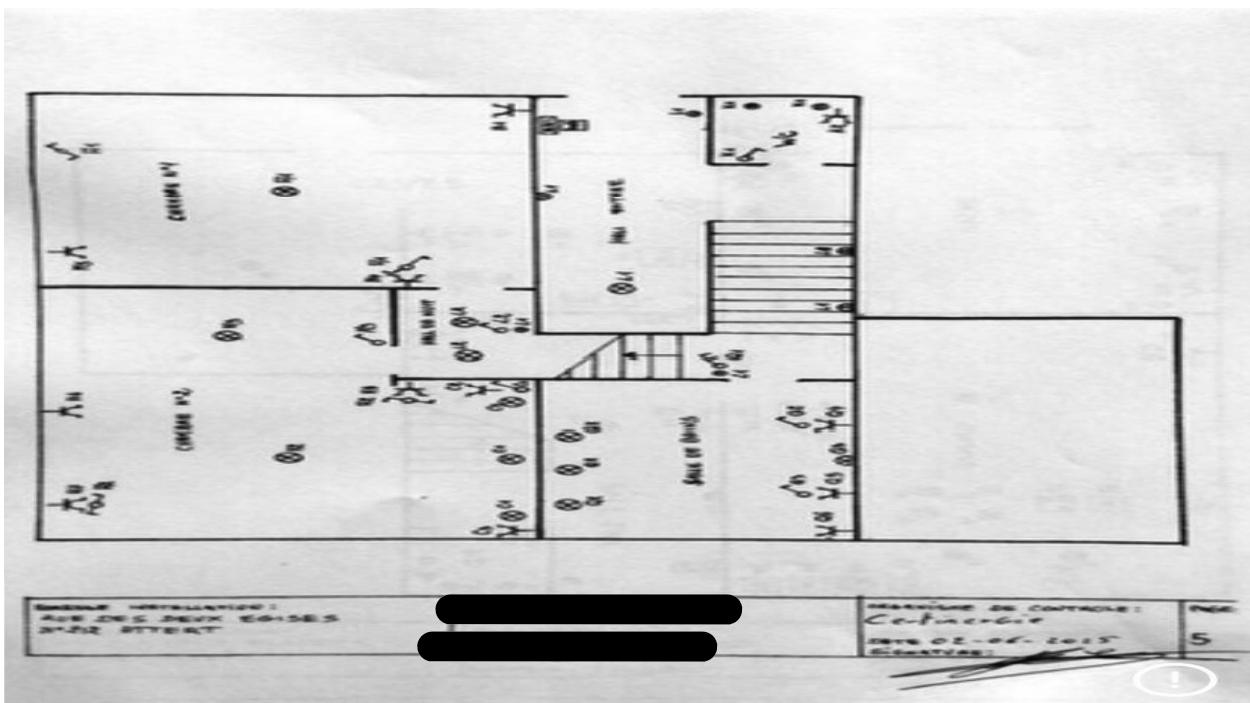
EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 159/2025/105238/D01:2

RÉF. 159/2025/105238/D01:3

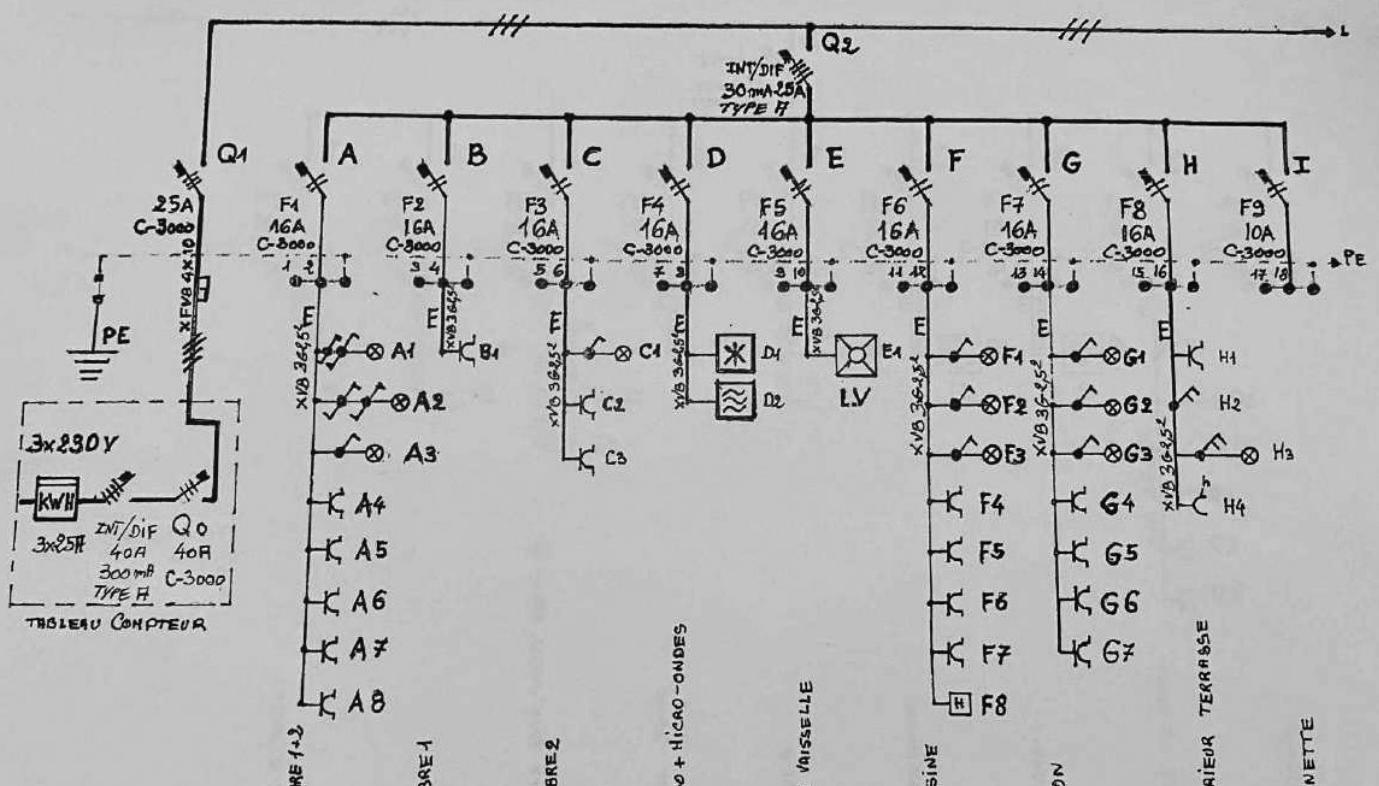
### > ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation

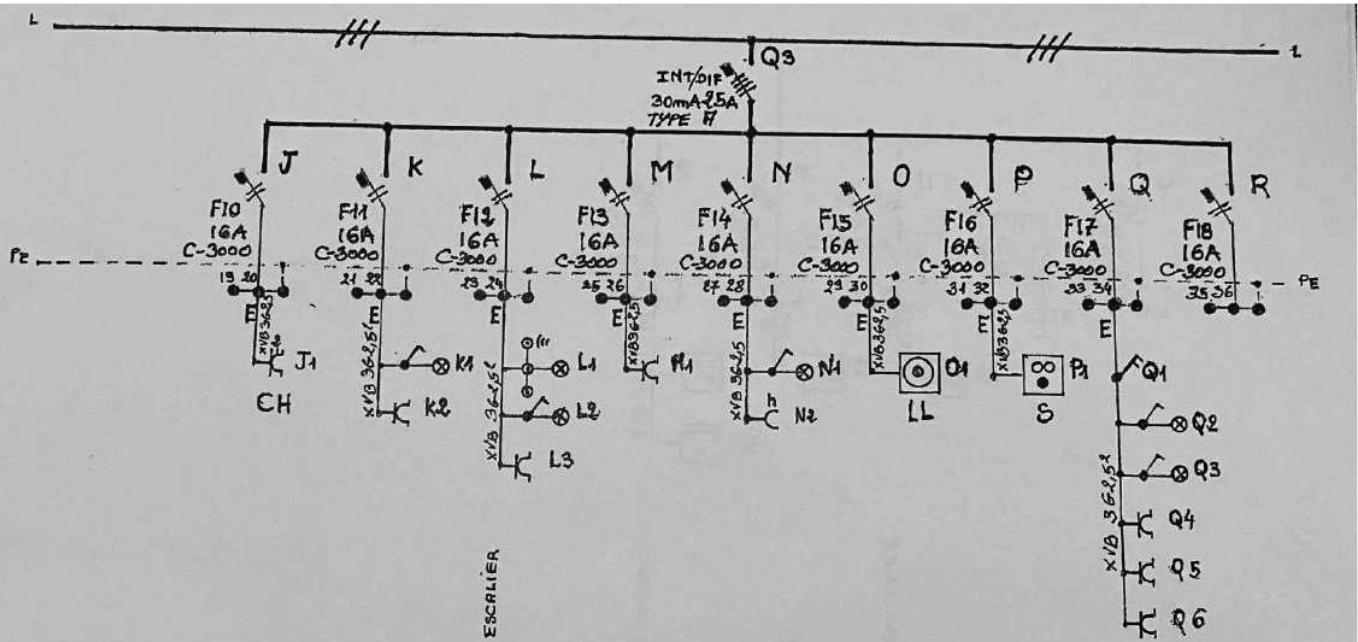


Autre(s)

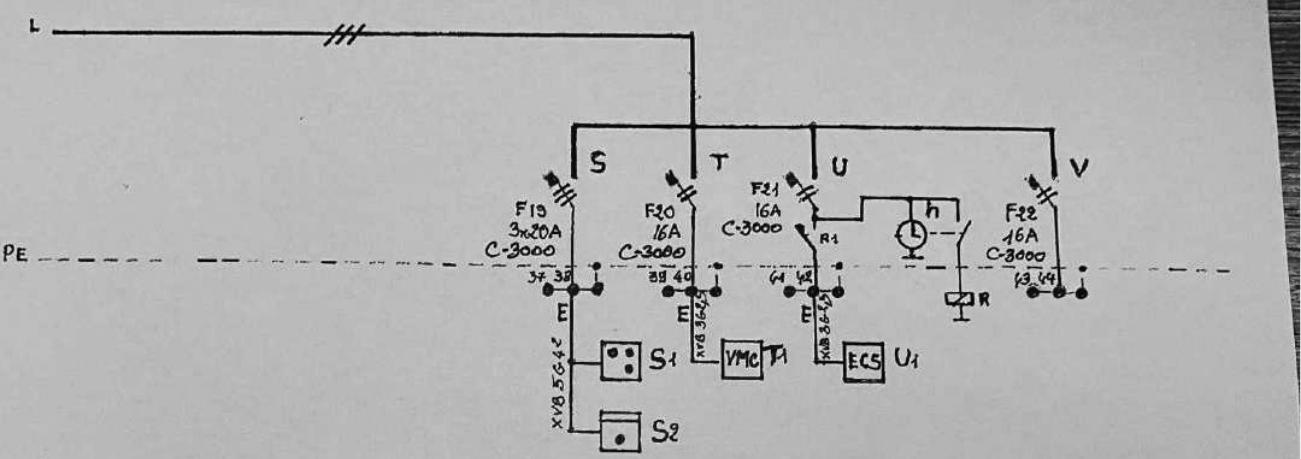




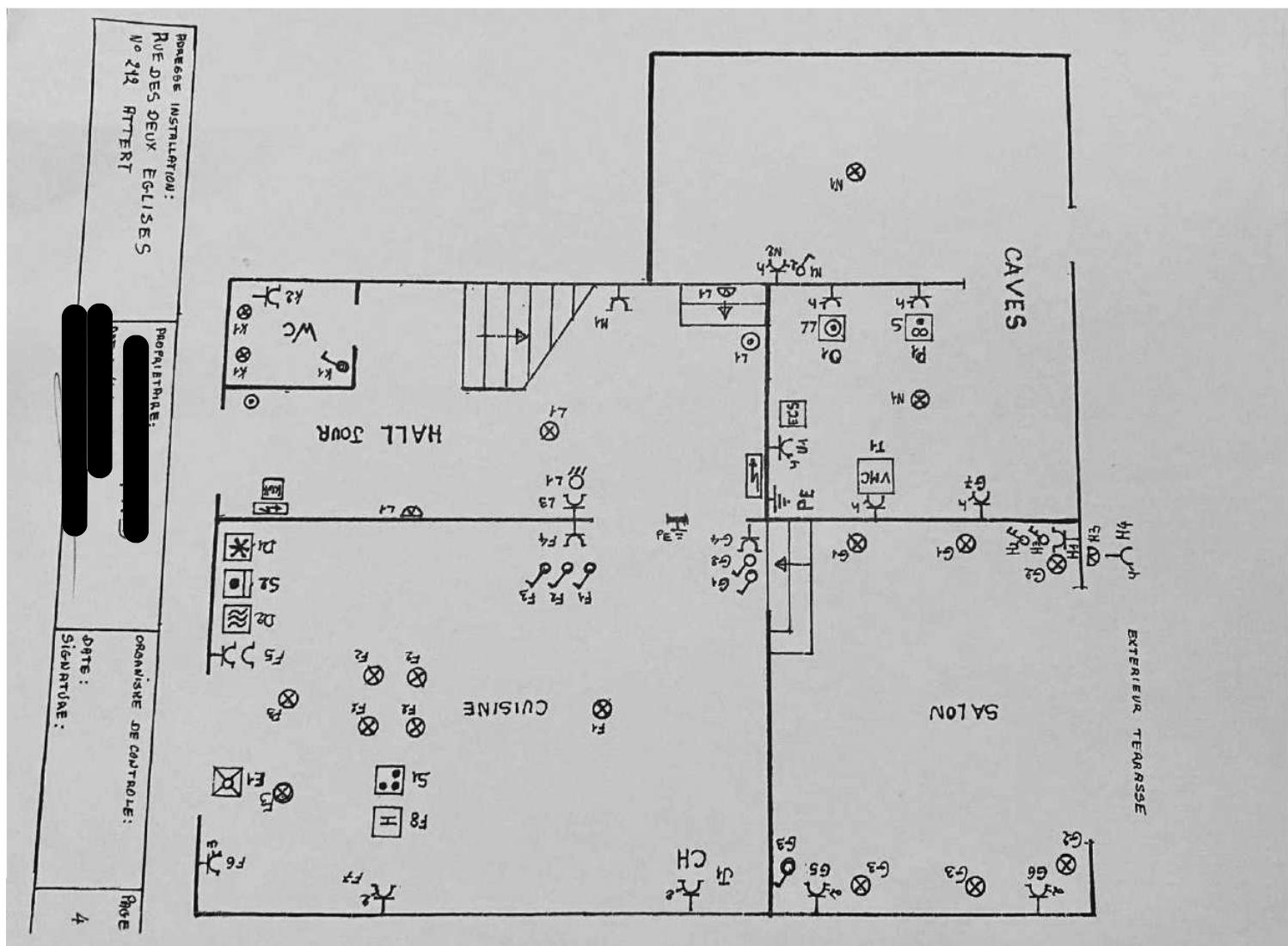
ADRESSE INSTALLATION: RUE DES DEUX EGLISES N° 212 ATTERT	PROPRIETAIRE: [REDACTED]	ORGANISME DE CONTROLE: DATE: SIGNATURE:	PAGE 1
--	-----------------------------	---	-----------



ADRESSE INSTALLATION:	PROPRIÉTAIRE :	HALL JOUR	CAVE	LAVE LINÉE	SÉCHOIR	SELLIE DE BAINS	RÉSERVE	PAGE
RUE DES DEUX ÉGISES N°246 ATTERT	[REDACTED]							2



ADRESSE INSTALLATION: RUE DES DEUX EGLISES N° 218 FITTERTE.	PROPRIÉTAIRE: [REDACTED]	FOUR + PLAQUE DE CUISSON VENTILATION VNC PRODUCTION EAU SANITAIRE	ORGANISME DE CONTRÔLE: DATE: SIGNATURE:	PAGE 3
---	-----------------------------	---	---	-----------



RENESSÉE  
INSTALLATION:  
RUE DES DEUX ESES  
N° 24  
ATTERT

PROPRIÉTAIRE:

DATE  
SIGNATURE:

ORGANIGME DE CONTROLE : PAGE:

